

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

Que la séance extraordinaire au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2021 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 aura lieu le **lundi 14 décembre 2020 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations.

Prenez avis également que le *Projet de règlement numéro 2020-04 fixant les taux de taxation et de tarification pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2021* sera également déposé par le conseil municipal à une 2^e séance extraordinaire tenue le soir même après celle portant sur le budget 2021.

Donné à Baie-des-Sables, ce 2 décembre 2020.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier